



Communiqué de Presse - Pôles de compétitivité - 3 février 2016

Les Pôles de compétitivité confirment leur importance croissante et leur impact sur l'économie wallonne



La politique des Pôles de compétitivité constitue un des axes majeurs des Plans Marshall, Marshall 2.Vert et Marshall 4.0. Et depuis 2006, les Pôles de compétitivité contribuent très activement à générer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et à positionner la Wallonie sur le plan international.

L'industrie est le moteur indispensable de la prospérité d'un pays ou d'une région. Elle crée de l'activité et des emplois, directement et indirectement, avec un impact multiplicateur dans le domaine des services. Les études l'ont montré, les pays dont la base industrielle est la plus forte sont actuellement ceux qui résistent le mieux aux crises. Réindustrialiser la Wallonie est donc l'objectif nécessaire et majeur de l'ensemble des forces économiques, sociales et politiques de notre région : une industrie réinventée, centrée sur l'innovation dans les secteurs les plus porteurs. C'est pour faire face à ces défis que les 6 Pôles de compétitivité wallons¹ ont entrepris depuis leur création une véritable rénovation du tissu économique wallon : ils sont devenus l'axe central d'une politique industrielle wallonne de grande ampleur.

Comme le reconnaissent les entrepreneurs eux-mêmes, l'action des 6 Pôles a un impact important, quantitatif et qualitatif, sur le tissu économique wallon.

Recherche et innovations

La politique des Pôles continue d'attirer et de mobiliser une part significative de l'économie industrielle wallonne : **752 entreprises** (dont 88% de PME qui y jouent un rôle essentiel) sont actuellement membres de Pôles, soit une croissance de 11% depuis 2014. Cela représente actuellement près de **200 projets d'innovations labellisés** (en cours ou terminés) mis en œuvre avec l'ensemble des laboratoires universitaires et centres de recherche wallons (plus de 300), **415 innovations** répertoriées (produits, services ou processus), près de **180 brevets déposés** et la vente de plus de 20 licences.

Impact économique et emplois

En termes économiques, il demeure difficile d'évaluer avec exactitude la création d'emplois et cela pour plusieurs raisons : les processus de R&D et d'innovation débouchant sur l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation, et générant de l'emploi, sont des processus de long terme qui dépassent normalement 5 à 7 ans. Ces résultats sont donc à évaluer dans la perspective d'un processus long dont les effets vont se révéler cumulatifs dans le temps. En outre, l'évolution des entreprises se fait de manière non linéaire et dans des écosystèmes complexes : il est donc illusoire et incorrect d'un point de vue scientifique de pouvoir déterminer que les emplois créés sont uniquement et exclusivement liés aux projets de Pôles, de la même manière qu'il serait erroné de ne

¹ Créés en 2006 dans le cadre du Plan Marshall à l'initiative du Ministre de l'Economie, les 6 Pôles de compétitivité rassemblent grandes entreprises, PME, universités, hautes écoles, centres de recherche et centres de compétences pour mettre en œuvre des projets principalement de recherche appliquée visant à soutenir et à créer de l'activité et de l'emploi dans des domaines neufs. Les Pôles ont aussi comme objectif de donner une visibilité internationale plus forte à notre industrie. Les Pôles couvrent actuellement tous les secteurs de l'activité économique dans lesquels on trouve les compétences, les infrastructures, les entreprises et les centres de recherches les mieux adaptés pour créer croissance, richesse et emplois.

pas considérer l'impact indirect évident de la dynamique des Pôles sur la croissance des entreprises membres et sur l'emploi, indépendamment de tout projet de recherche ou d'investissement.

Il convient donc d'avoir une approche macro-économique pour évaluer l'impact de l'action des Pôles sur l'économie wallonne. 3 chiffres constituent des indicateurs objectifs qui confirment le dynamisme des entreprises membres et leur importance croissante par rapport à l'industrie wallonne :

- en termes de valeur ajoutée, les entreprises des Pôles représentent 47% du « référentiel industrie »² ;
- depuis la création des Pôles, la valeur ajoutée des entreprises membres a augmenté de 59% (3,9 milliards d'€), **soit 45% de plus** que l'évolution de la valeur ajoutée dans les secteurs concernés par les Pôles (qui n'est que de 14 %) ;
- en termes d'emploi, les entreprises des Pôles représentent **35% de l'emploi** dans leurs secteurs. Et ces entreprises créent plus rapidement de l'emploi : depuis leur création, on constate une augmentation de 17% de l'emploi (soit 16% de plus que la moyenne des entreprises industrielles).

Le constat des années passées se confirme donc : la politique des Pôles a réussi à attirer les entreprises les plus dynamiques de Wallonie dans leurs domaines et les Pôles de compétitivité y ont joué un rôle accélérateur dans leur développement. On voit en effet que les entreprises qui y ont adhéré bénéficient de la dynamique d'innovation, de la mise en réseau et du contact avec les labos universitaires et centres de recherche.

Défis sociétaux et économiques à l'horizon 2020

L'action des Pôles se situe également dans le contexte de ce qui a été identifié par l'Union européenne comme les défis prioritaires qui auront un réel impact positif sur la vie des citoyens dans les prochaines années. Cela correspond socialement à des besoins gigantesques et économiquement à des marchés très importants. A l'occasion de la conférence de presse donnée ce 3 février, 3 thématiques dans lesquelles les Pôles ont développé des dizaines de projets d'innovation ont été abordées :

- **le numérique**, qui devient un des facteurs majeurs de changements dans tous les aspects de la vie et de l'industrie (notamment dans le génie mécanique, l'aéronautique et le spatial) et qui est de plus en plus intégré dans les processus industriels (Industrie 4.0) et dans les produits de plus en plus complexes ;
- **la santé**, avec le défi de maintenir une population vieillissante en bonne santé, autonome et indépendante, de développer des approches diagnostiques et thérapeutiques innovantes pour répondre au mieux aux besoins médicaux, tout en garantissant la viabilité des systèmes de soins de santé, ou encore d'améliorer la qualité nutritionnelle ;
- le développement durable et singulièrement **l'économie circulaire**, un modèle qui favorise la création de nouvelles chaînes de valeur industrielles durables, grâce notamment à l'hybridation de technologie et de disciplines, l'identification des flux de matières et d'énergie peu ou pas utilisées, ou encore l'interconnexion de compétences, de technologies et d'opportunités d'affaires.

Durant cette conférence de presse, 7 dirigeants d'entreprises performantes et innovantes (*WOW Technology, Techspace Aéro, IRE-Elit, ORTIS, Level-IT, Aquatic Science et Realco*) ont exposé leurs implications et leurs projets pour contribuer à relever ces défis sociétaux et économiques.

Cela a été l'occasion pour le Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, Jean-Claude Marcourt, de rappeler l'importance fondamentale de la politique des pôles qu'il a initiée il y a 10 ans : « les pôles ont constitué la pierre angulaire des Plans Marshall successifs et ont contribué de manière substantielle au redressement de la Wallonie. La

² Le référentiel est constitué de l'industrie manufacturière, du secteur de la construction (10%) et du secteur transport et logistique.

mutation industrielle s'accélère et les écosystèmes qui y sont liés génèrent aujourd'hui une plus-value importante pour l'ensemble du tissu économique wallon. »

Et le Ministre de conclure : « La Wallonie se place désormais dans le peloton de tête au niveau mondial dans des secteurs fondamentaux comme les sciences de la santé, le génie mécanique ou encore l'aéronautique. Aujourd'hui, nous anticipons les changements sociétaux en poussant la spécialisation des pôles dans des domaines qui touchent à la transformation digitale de l'industrie ou encore à la valorisation des matériaux industriels et à la gestion raisonnée et efficace des flux d'énergie au sein de nos unités de production. L'innovation et la créativité doivent rester les éléments de différenciation et de compétitivité de nos entreprises. Je continuerai, à travers les stratégies mises en place au niveau de la Région à encourager ces gestes de rupture, leviers fondamentaux de la réindustrialisation de la Wallonie. »

Le 3 février 2016

Contact : Eric Winnen – 0473/444.839 – eric.winnen@dialectiq.com